

COMPTE RENDU N° 29 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROZE

Séance du 14 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept et le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick LAGASSE, Maire**.

Présents : AUDIBERT Jacques, VEDEL Claude. Adjoints.

BERCIER-PRIETO Sarah, CALMET David, TRENTAZ Serge., BAYLE Annette. LARROQUE Anne. VIALA Alain

Absents excusés : TOULOUSE Evelyne. TOSQUES Jean-Claude

Procuration : TOSQUES Jean-Claude à AUDIBERT Jacques.

Secrétaire de Séance : AUDIBERT J.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, Monsieur le Maire aborde les différents points de l'ordre du jour.

I. Délibérations

• VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2017 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide le vote des taux pour l'année 2017 :**

- TAXE D'HABITATION = 4.84 %
- TAXE FONCIERE BATI = 7.89 %
- TAXE FONCIERE NON BATI = 36.62 %

• VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions communales pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'attribution d'une subvention aux organismes suivants :

- ADMR = 100,00 €
- LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER = 50,00 €
- SAD VERE GRESIGNE = 50,00 €
- ASSOCIATION TUTTI FRUTTI = 100,00 €

La prévision budgétaire de **300,00 €** sera inscrite au compte 6574 du budget 2017.

- **VOTE DU BUDGET 2017**

Voté à l'unanimité pour :

Section de Fonctionnement : Equilibrée à **59 037,00 €**

Section d'investissement : Equilibrée à **81 827,92 €**

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23 Heures 30 minutes.
Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 19 mai 2017.